



| | | | |
|---|--|-----------------------------|-------------------------|
| Section Changements temporaires | | Page 1 de 1 | |
| | Adoptée le 1 ^{er} mai 2007 | Révisée le 16 sept. 2009 | Revue 6 février 2017 |

| | |
|--|--|
| Énoncé | Toutes les demandes de transport temporaire sont refusées à moins de circonstances particulières comme celle où l'aide à l'enfance est impliquée. |
| Exemples de demandes refusées, liste non exhaustive | <ol style="list-style-type: none">1. L'élève doit travailler sur un projet à la résidence d'un ou d'une amie.2. Le parent, tuteur, tutrice doit travailler plus tard que prévu.3. Le parent, tuteur, tutrice ne pourra arriver à l'arrêt en temps.4. Le parent, tuteur, tutrice doit s'absenter pour quelques jours ou quelques semaines pour une urgence.5. Le parent, tuteur, tutrice s'absente pendant des vacances et les enfants demeureront ailleurs temporairement.6. Le parent, tuteur, tutrice s'absente pour voyage d'affaires et les enfants resteront ailleurs temporairement.7. L'élève sera en visite chez un parent, un ami, ou une autre personne.8. L'élève suit des cours après les classes une fois par semaine.9. La garderie après l'école est fermée pour quelques jours et l'élève doit se rendre chez une autre gardienne. |